





LA FAMILLE MARSOLET DE SAINT-AIGNAN MARSOLET DE ST-AIGNAN

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

1934

CS90
M326
1934
Fol.
C.2
GENE

LA FAMILLE
MARSOLET DE ST-AIGNAN

PAR
PIERRE-GEORGES ROY



DCAH
CS
90
M28

1934

LA FAMILLE MARSOLET DE SAINT-AIGNAN

“Honorable homme” Nicolas Marsolet, ainsi que le désignent certains documents contemporains, était, dit-on, originaire de Rouen. Une fois seigneur, Marsolet ajouta à son nom celui de Saint-Aignan. Marsolet ne serait-il pas né dans la petite commune de Saint-Aignan-sur-Ry, située à vingt kilomètres de Rouen ?

En quelle année Marsolet passa-t-il dans la Nouvelle-France ? Parlant de Marsolet et de Etienne Brûlé, Champlain dit qu'ils vinrent ici “petits garçons”.

L'abbé Laverdière, commentateur des *Voyages* de Champlain, écrit à ce sujet :

“S'il fallait prendre cette expression à la lettre, Marsolet et Brûlé seraient venus en Canada dès 1603, puisque d'après les registres de Notre-Dame de Québec, Marsolet, en 1603, était déjà âgé de seize ans, et Étienne Brûlé paraît avoir été à peu près du même âge. Mais il semble qu'il faut tenir compte de l'indignation que soulevait dans l'esprit de l'auteur la mauvaise conduite de ces deux interprètes, surtout si l'on se rappelle ce qu'il dit ci-dessus (p. 244-5), qu'ils étaient venus avec lui il y avait plus de quinze à seize ans, c'est-à-dire, quelques années avant 1613. En prenant un moyen terme entre ces deux données, qui ne sont évidemment qu'approximatives, on peut affirmer avec assez de vraisemblance, que Marsolet et Brûlé étaient déjà employés, dès l'âge de 18 à 20 ans, dans les voyages de traite et de découverte à l'époque de la fondation de Québec, c'est-à-dire, vers 1608.”

Nous pouvons donc présumer que Marsolet accompagna Champlain à Québec dès 1608.

Marsolet devint interprète en langues montagnaise et algonquine.

En 1629, Marsolet fut un des rares Français qui restèrent au pays.

Champlain, d'ordinaire si mesuré dans son langage, parle avec beaucoup d'amertume de la conduite de Marsolet et Brûlé en 1629.

Le fondateur de Québec, retournant en France dans un des vaisseaux de Kirke, rencontra Étienne Brûlé et Marsolet à Tadoussac, vers le 1er août 1629.

“Je vis, dit-il, Étienne Brûlé, truchement des Hurons, qui s'était mis au service de l'Anglais, et Marsolet, auxquels je fis une remontrance touchant leur infidélité, tant envers le Roi qu'à leur patrie; ils me dirent qu'ils avaient été pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre un homme par force ce serait plutôt espérer de service (sic) qu'une fidélité, leur disant: “Vous dites qu'ils vous ont donné à chacun cent pistoles et quelque pratique et leur ayant ainsi promis toute fidélité vous demeurez sans religion, mangeant chair vendredi et samedi, vous licenciant en des débauches et libertinages désordonnés, souvenez-vous que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a parent ni ami qui ne vous dise de même, ce sont ceux qui accourront plutôt à faire votre procès: que si vous saviez que ce que vous faites est désagréable à Dieu et au monde, vous auriez horreur de vous-même, encore vous qui avez été élevés petits garçons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous ont mis le pain à la main; pensez-vous être prisés de cette nation? Non, assurez-vous, car ils ne s'en servent que pour la nécessité, en veillant toujours sur vos actions, sachant que quand un autre vous offrira plus d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plutôt que votre nation, et ayant connaissance du pays ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour un temps, vous perdez votre honneur, on vous montrera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que vous soyez, disant: voilà ceux qui ont trahi leur roi et vendu leur patrie, et vaudrait mieux pour vous mourir que vivre de la façon au monde, car quelque chose qui arrive vous aurez toujours un ver qui vous rongera la conscience, et en suite plusieurs autres discours à ce sujet. Ils me disaient: nous savons très bien que si l'on nous tenait en France qu'on nous pendrait, nous sommes bien fâchés de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes

et nous résoudre de jamais ne retourner en France: l'on ne laissera pas de vivre, ô pauvres excusés, que si on vous attrape vous qui êtes sujets à voyager, vous courez fortune d'être pris et châtiés".

Un peu plus loin, Champlain raconte longuement que ce fut par la ruse de Marsolet auprès de Kirke que celui-ci lui refusa d'amener en France, les trois petites sauvagesses qu'il avait adoptées et nommées, Foi, Espérance et Charité. Il cite même tout au long la lettre mensongère écrite par Marsolet à Kirke pour arriver à ses fins.

Champlain donne également le discours de la petite sauvagesse de douze ans, Espérance, au traître Marsolet, philippique qui se terminait ainsi :

"Ah ! perfide, tu es cause de ma ruine, te pourrais-je bien voir sans pleurer, voyant celui qui a causé mon malheur; un chien a le naturel meilleur que toi, il suit celui qui lui donne la vie, mais toi tu détruis ceux qui t'ont donné la tienne sans reconnaissance de bon naturel envers tes frères que tu as vendus aux Anglais. Penses-tu que c'était bien fait pour de l'argent vendre ainsi ta nation ? Tu ne te contentes pas de cela en nous perdant aussi, et nous empêchant d'apprendre à adorer le Dieu que tu mécréais, qui te fera mourir, s'il y a de la justice pour les méchants".

A son retour à Québec, en 1632, Champlain pouvait faire arrêter Marsolet et le renvoyer en France où la justice du Roi n'aurait pas manqué de le punir sévèrement. Mais le fondateur de Québec avait l'âme trop haute pour songer à se venger de ceux qui l'avaient si lâchement trahi.

Marsolet ne s'amenda pas tout de suite. Le Père Le Jeune, Jésuite, dans la *Relation* de 1632-1633, se plaint de lui. "L'on n'a jamais rien pu tirer de l'interprète Marsolet, dit-il; il disait pour excuse qu'il avait juré de ne donner rien du langage des Sauvages à qui que ce fût."

Sous M. de Montmagny et ses successeurs, Marsolet rendit d'excellents services comme interprète et comme ambassadeur auprès des Sauvages. On lui en donne souvent le témoignage.

Nicolas Marsolet fut un des fondateurs de la Compagnie des Habitants, qui fut établie pour faire la lutte aux

Cent-Associés qui avaient le monopole du commerce de la Nouvelle-France et en abusaient.

Marsolet décéda à Québec le 15 mai 1677. Son acte de sépulture lui donne 90 ans, ce qui, croyons-nous, est un peu exagéré.

M. Sulte dit avec raison que Marsolet avait vu la Nouvelle-France dans toutes ses misères, au temps des Cent-Associés, comme aussi à l'apogée de sa gloire, sous l'administration de Colbert.

Marsolet, arrivé ici fort jeune, avait vécu de longues années dans les bois avec les Sauvages. Il n'est pas étonnant que les autorités de la colonie aient eu à se plaindre de lui de temps en temps, mais il resta toujours un enfant dévoué de l'Eglise. Nous en trouvons maintes preuves dans les *Relations des Jésuites*. Citons ce petit fait tout à son honneur. En 1642, arrivé à Tadoussac avant le missionnaire, il va de cabane en cabane, et trouve un vieillard à l'article de la mort. Marsolet lui parle, l'instruit de la religion et lui demande s'il veut être baptisé. — C'est ce que j'attends et ce que je désire pour partir de ce monde, répond le Sauvage. L'interprète le baptise et, peu après, le vieillard meurt. Il s'en va au Ciel, dit la *Relation*, prendre la place que cette eau sacrée lui donna.

S'il est établi que Nicolas Marsolet rendit de bons services à la Nouvelle-France, il n'est pas moins vrai qu'il fut très bien traité par les différentes administrations du pays. Dans la ville même de Québec et ses environs, on lui concéda des terrains d'excellente valeur. Il réussit, en outre, à se faire accorder quatre belles seigneuries qu'il ne se donna jamais la peine de coloniser. Mais la terre, aux premières années du régime français, ne rapportait pas de profits. Il fallait des capitaux pour l'exploiter et Nicolas Marsolet n'en avait pas.

Un mot des quatre seigneuries concédées à Nicolas Marsolet.

1°—Le 28 mars 1637, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concédait un quart de lieue de front le long du Saint-Laurent sur une lieue et demie de profondeur, à prendre à main gauche (à l'est) du ruisseau de Bellechasse. Il fut mis en possession de cette seigneurie le 6 octobre 1637.

par le gouverneur de Montmagny lui-même. Marsolet garda cette seigneurie pendant trente-deux ans mais il ne l'habita jamais et n'y fit, non plus, aucune concession de terre. Il l'abandonna le 15 novembre 1672 à M. de Berthier. C'est la seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

2°—Le 5 avril 1644, l'abbé de La Ferté concédait un arrière-fief de demi lieue de front sur deux lieues de profondeur dans sa seigneurie du Cap-de-la-Madeleine au sieur Marsolet. C'est l'arrière-fief des Prairies Marsollet situé dans la paroisse actuelle de Champlain. Il fut vendu, le 3 juin 1696, par les enfants et héritiers de Marsolet au sieur Gédéon de Catalogne, lieutenant dans les troupes de la marine. Là encore, Marsolet ne fit aucun défrichement.

3°—Le 16 avril 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait à Nicolas Marsolet une demi lieue de terre à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, côté du sud, tenant d'un côté à la seigneurie de François Hertel et de l'autre à Pierre Lefebvre, sur deux lieues de profondeur. Marsolet ne s'occupa pas plus de cette seigneurie que des deux autres qu'il avait reçues en 1637 et en 1647. Il vendit cette seigneurie, le 23 octobre 1671, à Michel Pelletier de la Prade. Cette seigneurie devint partie de la seigneurie de Gentilly un peu plus tard.

4°—Enfin, le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Nicolas Marsolet demi lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière aux..... (en blanc). Après la mort de Marsolet, sa veuve, remariée à Denis Lemaistre, donna cette seigneurie à Charles Damours de Louvière. Marsolet n'y avait pas fait une seule concession et ne l'avait pas défrichée. Cette seigneurie d'abord connue sous le nom de fief Marsolet fut achetée, en 1686, par M. de Lotbinière qui l'engloba dans sa seigneurie de Lotbinière.

Nicolas Marsolet avait épousé, probablement en 1636 ou en 1637, Marie Le Barbier. Son acte de mariage ne se trouve pas dans les registres de Québec. On sait que les registres de la paroisse de Québec détruits dans l'incendie de Notre-Dame-de-Recouvrance, en 1640, furent reconstitués de mémoire. On a pu oublier de transcrire l'acte de mariage de Marsolet.

Le *Journal des Jésuites* parle à différentes reprises de madame Marsolet.

Chaque paroissien était alors obligé de présenter le pain bénit à l'église paroissiale à tour de rôle. Au mois de janvier 1646, c'est M. et Mme Marsolet qui présentèrent le pain bénit. Le *Journal des Jésuites* note l'événement sous le titre "Nouveauté touchant le pain bénit".

"Le dimanche devant la Septuagésime, madame Marsolet devant faire le pain bénit désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge à l'entour, elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierges au lieu d'écus d'or qu'elle eut bien désiré y mettre, mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de la faire porter avec la toilette à la couronne de bouillons; mais devant que le bénir je fis tout ôter et le bénis avec la même simplicité que j'avais fait les précédents et particulièrement celui de M. le gouverneur, crainte que ce changement n'apporta de la jalousie et de la vanité."

Ces lignes du R. P. supérieur des Jésuites de Québec prouvent que la vanité et la rivalité existaient aussi bien sous le régime français que de nos jours. Les bonnes dames d'aujourd'hui qui, dans les cérémonies officielles ou religieuses, soit par leurs toilettes, soit par leurs manières, veulent épater leurs compagnes, n'inventent rien. Elles copient tout simplement leurs devancières d'il y a trois siècles. Madame Marsolet n'en voulut pas au R. P. supérieur des Jésuites pour la petite leçon de modestie qu'il lui avait donnée en janvier 1646. Peu après, elle offrait à l'église paroissiale "une grosse pierre précieuse en ouale percée d'argent avec un ruban bleu pour la clef du grand tabernacle".

Madame Marsolet se remaria, le 8 mai 1681, à Denis Lemaistre, tailleur, et décéda à Québec le 21 février 1688.

Du mariage de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier étaient nés dix enfants:

I

MARIE MARSOLET

Née à Québec le 22 février 1638.

Mariée, à Québec, le 30 avril 1652, à Mathieu Damours, sieur de Chauffours, fils de défunt Louis Damours, conseiller du Roi en son Châtelet de Paris, et de Elisabeth Tessier.

Du mariage de Mathieu Damours avec Marie Marsolet il y eut plusieurs fils qui perpétuèrent cette famille sous les noms de Damours, Damours de Chauffours, Damours de Freneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignancour, Damours de Plaine, Damours de la Morendière, etc., etc.

II

LOUISE MARSOLET

Née à Québec le 17 mai 1640.

Mariée à Québec, le 20 octobre 1653, à Jean Lemire, fils de Mathurin Lemire et de Jeanne Vannier, de la paroisse de Saint-Vivier de Rouen.

Ils eurent seize enfants. Leurs descendants sont encore très répandus dans les régions de Montréal et des Trois-Rivières.

Madame Lemire décéda à Québec le 19 avril 1712.

Son mari était mort depuis le 5 octobre 1684. Ses concitoyens l'avaient élu syndic de Québec en 1664 et encore en 1667.

III

JOSEPH MARSOLET

Né à Québec le 31 mai 1642.

Joseph Marsolet est présent au contrat de mariage de sa soeur Louise Marsolet avec Jean Lemire, le 14 juillet 1653. Il signe "J. Marsollet". Comme il n'est pas mentionné au recensement de 1666, nous avons le droit de présumer qu'il décéda entre 1653 et 1666.

IV

GENEVIÈVE MARSOLET

Née à Québec le 10 août 1644.

Mariée à Québec, le 4 septembre 1662, à Michel Guyon du Rouvray, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin.

Madame Guyon du Rouvray décéda à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) le 17 décembre 1702.

V

MADELEINE MARSOLET

Née à Québec le 27 septembre 1646.

Mariée à Québec, le 4 septembre 1662, à François Guyon Després, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin.

Madame Guyon Després décéda à Beauport le 5 mai 1734.

VI

LOUISE MARSOLET

Né à Québec le 2 octobre 1648.

Le recensement de 1666 ne la mentionne pas, ce qui nous permet de supposer qu'elle décéda en bas âge.

VII

JEAN MARSOLET

Né à Québec le 20 avril 1651.

Il fut tonnelier tout en s'occupant de navigation.

Jean Marsolet ne fut jamais seigneur de Bellechasse, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois. Mgr Tanguay dit même plus. " Il a donné son nom de Bellechasse, écrit-il, à cette partie de la côte sud du Saint-Laurent (aujourd'hui Berthier de Bellechasse) nom que lui-même avait adopté". Le nom de Bellechasse existait quatorze ans avant la naissance de Jean

Marsolet puisqu'il est mentionné dans l'acte de prise de possession de cette seigneurie, le 6 octobre 1637.

Jean Marsolet décéda à Québec le 7 mars 1715.

Il avait épousé, le 9 février 1680, Marguerite Couture, fille du célèbre interprète Guillaume Couture. Elle décéda le 28 mars 1690. Le 28 mai 1690, c'est-à-dire deux mois après la mort de sa première femme, M. Marsolet épousa Marie-Anne Bolduc, fille de Louis Bolduc et de Elisabeth Hubert.

Jean Marsolet avait eu un enfant de son premier mariage qui mourut le jour même de sa naissance (27 mars 1690).

VIII

ANNE MARSOLET

Née à Québec le 10 juin 1653.

Décédée avant 1666.

IX

ELISABETH MARSOLET

Née à Québec le 26 septembre 1655.

Décédée avant 1666.

X

MARIE MARSOLET

Née à le 1662.

Décédée à Québec le 27 février 1677.

*

*

*

M. Sulte a écrit dans ses *Interprètes du temps de Champlain* : "La nombreuse famille de Marsolet a contracté des alliances avec les Damours, les Lemire et les Guyon. Ses fils ont conservé le nom de Marsolet, qui est le plus ancien

des colons du Canada, puisque son arrivée en ce pays date de 1608". Ceci ne laisse-il pas entendre que les fils de Marsolet se perpétuèrent ? Un seul fils de Nicolas Marsolet prit femme et il ne laissa pas d'enfants. Le sang de Marsolet s'est perpétué, toutefois, par les familles Damours, Lemire et Guyon ou Dion encore très nombreuses, Dieu merci, dans la province de Québec.

La région de Montréal compte un bon nombre de familles Marsolet ou plutôt Marsolais. Si nous ne faisons erreur, ces familles Marsolet ou Marsolais descendent de Jean Lemire marié à Louise Marsolet, fille de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier. Un des fils de Jean Lemire ajouta à son nom le surnom de Marsolet. Avec le temps, ses descendants laissèrent tomber le nom de Lemire et ne furent plus connus que sous le nom de Marsolet qui se transforma en Marsolais.

APPENDICE

Acte de sépulture de Nicolas Marsolet (Québec, 15 mai 1677)

Le quinzième jour du mois de May de L'an mil six cents soixante et dix-sept Nicolas Marsolet âgé de quatre vingt dix ans ou environ ancien habitant de ce pays est decedé en la communion de la S^{te} Eglise apres avoir receu les S^{ts} Sacrements de Penitence, Viatique, et d'Extreme onction, duquel le corps a esté inhumé le seizième du present mois dans le cimetièrre de cette paroisse.

H. De Bernieres

Acte de mariage de Denis Lemaistre et de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet (Québec, 8 mai 1681)

Le huitième iour du mois de May de l'an mil six cent quatre vingt un apres la publication d'un ban de mariage faite le quatrième dud. mois de May d'entre Denys le Maistre âgé de soixante quatre ans ou environ veuf de dequnte Anne des Jardins de la paroisse de St Eustache de la ville et archevesché de Paris d'une part. Et Marie le Barbier, veuve de deffunt Nicolas Marsolet de cette paroisse d'autre part.

Monseigneur l'Évesque de Québec leur ayant donné dispense des deux autres bans et ne s'estant decouvert aucun empeschement Nous Henry de Bernieres vicaire general de Mond. Seigneur l'Évesque et curé de cette Eglise paroissiale les avons enlad. Eglise par paroles de present conjoints en mariage en presence du Sr Jean Marsolet fils de lad. Epouse Jacques Langlois, Charles Roger et Toussaint le Franc tesmoins demeurants à Quebec lesquels on signés avec led. Epoux et lad. Epouse a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Denis le Maistre

Jean Marsolet

J. Langlois

Charles Roger

T. le Franc

H. De Bernieres

*Acte de sépulture de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas
Marsolet (Québec, 21 février 1688)*

Le vingt unieme iour du mois de fevrier de l'an mil six cent quatre vingt huit a esté inhumé au cimetiére de cette paroisse par moy francois Dupré curé de cette paroisse, Marie barbier veufve de feu le S^r Nicolas Marsolet et a present f^e du bon h^{om} le Maistre tailleur d'habits âgée de soixante et neuf ans, apres avoir reçu les sacrements de penitence et extreme onction et ont assisté a son inhumation toussaint du baux et Joseph Pinguet qui ont signé

toussaint du bau

Joseph Pinguet

francois Dupré

*Acte de naissance de Marie Marsolet (Québec,
22 février 1638)*

Le 22 février 1638, Le P. Paul Le Jeune Jésuite baptisa à Québec Marie fille de M. Nicolas Marsolet Interprète, et de Marie Le Barbier, Noble Pierre le Gardeur S^r de Repentigny fut parrain et Marie Roolet espouse de Guill. Hébert, fut marraine.

*Acte de mariage de Mathieu Damours des Chauffours et de
Marie Marsolet (Québec, 30 avril 1652)*

Le 30 d'Avril 1652, apres La publication des bans faicts Le 17 mars, 24 mars et 7 d'Avril et ne s'estant trouvé aucun

empeschement Legitime, Je Joseph Poncet ay interrogé le Sr Mathieu d'Amours Seig^r Deschaufour Fils de defuncts M^r Louys d'Amours Conseiller du Roy en Son chastelets de Paris et Dam^{lle} Elizabeth Tessier ses Pere et Mere natif de La Paroisse de St-Paul à Paris, et Marie Marsolet fille d'honorable homme Nic. Marsolet et de Marie Le Barbier Ses Pere et Mere de la paroisse de Quebec, et ayant eu leur consentem^t mutuel par paroles de present Les ay solennellement mariés en presence de tesmoins cognus Mons^r De Lauson Gouverneur, M^r de Lauson son fils Grand Seneschal, M^r chartier, etc.

Acte de naissance de Louise Marsolet (Québec, 17 mai 1640)

Le 17 May (1640) iour de L'Asansion de N^t Sr. Le P. Nicolas Adam baptisa avec les ceremonies ordinaires de L'Eglise en la Chapelle de Kebec une fille née de M. Nicolas Marsolet, et de Marie LeBarbier sa femme. Son Parrain M. Jean Bourdon, et sa marraine Louyse Couillart femme de M. Olivier Luy donnerent nom Louyse.

Acte de mariage de Jean Lemire et de Louise Marsolet (Québec, 20 octobre 1653)

Le 20 d'octobre 1653, apres publication faite de trois bancs le 28 de Sept. le 5 d'oct. et le 12, ne s'estant trouvé aucun empeschement, ie Hierosme Lalemant faisant office de Curé en cette paroisse ay Interrogé Jean le Mire fils de Mathurin le mire, e Jeanne Vannier de la paroisse de St-Vivier a rouën d'une part, e Louyse Marsolet fille de Nicolas Marsolet e de Marie le barbier de la paroisse de Quebec, d'autre part lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de present i'ay Solennellement mariés dans la Chapelle du College en presence de tesmoins connus Louys d'Ailleboust Sieur de Coulonge, e le Sieur bourdon e autres.

Acte de sépulture de Mme Jean Lemire, née Louise Marsolet (Québec, 19 avril 1712)

Le 19e avril 1712 a été inhumée dans le Cimetière de cette Paroisse Louise Marsolet agée d'environ 65 ans veuve

de Jean Lemire morte le jour precedent apres avoir reçu les Sacremens de L'Eglise laquelle inhumation a été faite par moy prêtre soussigné du seminaire en l'absence du Sieur Thiboult Curé de Québec presence des Sieurs mercier et auclair ainsy signé goulven Calvarin prêtre.

Acte de naissance de Joseph Marsolet
(Québec, 31 mai 1642)

Le 31 May 1642, Le P. Jacques De la place Jesuite baptisa à Kébec Joseph Marsolet fils de M^r Nicolas Marsolet et de Marie le barbier Sa femme. MonS^r le chevalier de L'Isle, et Marie Giffart furent ses parain et maraine.

Acte de naissance de Geneviève Marsolet
(Québec, 10 août 1644)

Anno Dni 1644 die 10 mensis Augusti Ego Josephus Poncet vices agens parochi huius Ecclesiae Conceptionis Immaculatae V. Mariae Loci Kebec baptisavi Infantem eodem die natam ex Nicolao Marsolet et Maria Le Barbier coniugibus cui Impositum est nomen Genovefae. patrini fuerunt Oliverius Le Tardif et Maria Langlois coniux Joannis Juchereau dicti de More huius parochiae.

Acte de naissance de Madeleine Marsolet
(Québec, 27 septembre 1646)

Anno dni 1646 Sept. 27. Ego Bart. Vimont Sacerdos Soc^{is} Jesu, vices agens parochi baptisavi Solemniter in eccl^{ia} conceptionis Virg. Mariae Quebeci Infantem recens natam ex Nicolao Marsolet et Maria Barbier, cui nomen Impositum est Magdalena, patrini fuerunt Charolus de S. Estienne S^r de La Tour, et Magdalena de Chauvigni dicta domina de La peltrie.

Acte de sépulture de Mme Guyon du Rouvray née Geneviève Marsolet (Neuville, 17 décembre 1702)

Le dixseptième du mois de décembre de l'année mil sept cent deux a été inhumé dans le cimetièrre de l'église St. Fran-

cois de Sales de Neuville le corps de défunte Geneviève Marsolet, vivante femme de Michel Guion, Sr de Rouvray, qui est décédée dans la communion de Notre Mère Ste Église agée de soixante ans en présence de Pierre Amiot, d'Étienne Amiot de ses enfants, tous de la paroisse de St. Augustin, de la seigneurie de Maure, qui ont tous déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Basset, ptre

Acte de mariage de François Guyon Despres et de Madeleine Marsolet (Québec 4 septembre 1662)

L'an de grace mil six cents soixante deux le 4e Septembre après fiançailles et publications des trois bans faits au prosne des Messes paroissiales les 24^e 27^e Aoust et 3 septembre, Et ne s'estant decouvert aucun empeschement Legitime, Je Henry de Bernieres Curé de la parroisse de N^{re} Dame de Québec ay en la dite Église Interrogé françois guion, fils de Maissire Jean Guion et de défunte Mathurine Robin ses pere et mere d'une part. Et Marie Madeleine Marsolet, fille de Nicolas Marsolet et de Marie le Barbier ses pere et mere tous de cette parroisse d'autre part. Et ayant pris leur mutuel consentement les ay Solennellement par paroles de present conjoints en Mariage, et leur ay donné la benediction Nuptiale en présence des tesmoins connus Jean Guion, denis guion, françois bellenger, Bernard chesneau dit la garenne, et Nicolas Marsolet, Mr Matthieu d'amours, Jean le Mire, Mr L. T. Chartier, Etc, et ensuite ay célébré la Ste Messe.

H. De Bernieres

Acte de sépulture de Mme François Guyon Despres née Madeleine Marsolet (Beauport 5 mai 1734)

Le cinquième may, de l'année mil sept cent trente quatre, est décédée en la communion de notre Mère Sainte-Église Marie-Madeleine Marsolet, veuve de François Guyon Despres, agée de quatre-vingt-dix ans, après avoir reçu tous ses sacremens, et a été le jour suivant inhumée dans l'église de cette paroisse par nous prêtre soussigné, en présence de Noël Marcou et de Pierre Grenier qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Poulin, prêtre

Acte de naissance de Louis Marsolet
(Québec 2 octobre 1648)

An. dni, 1648 die 2 oct. ego B. Vimont S^{is} Jesu Vices agens parochi baptisavi Solemniter in ecclesia Quebeci Infantem natum die 30 sept. eius d anni ex Nicolao Marsolet et Maria barbier eius uxore patrini fuerunt d^{us} Ludovicus daillebout Gubernator, et Eleonora Grandmaison uxor dni de chavigni, nomen inditu Ludovici.

Acte de naissance de Jean Marsolet (Québec, 20 avril 1651)

Anno Dni 1651. Aprilis 20 natus est Infans Nicolao Marsolet et Mariae Barbier quem ego Jos. Poncet ob instas causas inipsorum aedibus baptizavi.

Die 19 oct. mensis ad ecclesiam portatus est Infans prodictus ipsique ceremonias adhibui Patrini fuerunt Dus gubernator de Lauson, et Ludovica Tiret uxor Franc. Menoil. Joanne nomen Impositum est.

Acte de sépulture de Jean Marsolet (Québec 7 mars 1715)

Le 7^e Mars 1715 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jean Marsolet M^e Tonnelier agé d'environ soixante dix ans decédé le jour precedent apres avoir reçu Les Sacremens de l'Église lad. inhumation faite par moy prêtre soussigné vicaire de lad. paroisse Chanoine de la Catedrale en presence de Mrs Ango des Maizerets Et Le Picart Grand Chantre Et Chançine de lad. Catedrale.

Goulven Calvarin, ptre

Acte de sepulture de Anonyme Marsolet (27 mars 1690)

Le 27^e du mois de Mars de l'an mil six cent quatre vingt dix a été inhumé au cimetiere de cette paroisse un garçon ondoyé par moy sousigne fils du S^r Marsolet et de Marguerite Cousture sa f^e en presence de toussaint du baus et Joseph Pinguet qui ont signé.

Joseph Pinguet

F. Dupré

*Acte de sepulture de Mme Jean Marsolet nee Marguerite
Couture (Québec 28 mars 1690)*

Le 28^e du mois de Mars de l'an mil six cent quatre vingt dix a sté inhumé au cimetiere de cette paroisse Marguerite couture f^e. du S^r Marsolet tonnelier âgé de trente cinq ans ou environ apres avoir receu les sacrements de penitence et extreme onction en presence de toussaint du baus et Joseph Pinguet qui ont signé.

Joseph Pinguet
François Dupré

*Acte de mariage de Jean Marsolet et de Marie-Anne Bolduc
(Québec, 28 mai 1690)*

Le vingt huitiesme jour du mois de may de l'an mil six cent quatre vingt dix ayant obtenu dispense des trois bans de mariage de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évesque de Québec d'entre le Sr Jean Marsolet bourgeois de cette ville veuf de deffunte Marguerite Cousture d'une part, et de Marie-Anne Boulduc fille de Mr Louis Boulduc cy devant procureur du roy au siège de la prevosté de cette ville et de damoiselle Elizabeth Hubert ses père et mère absens de ce pais d'autre part, et ne s'estant descouvert aucun empeschement j'ay François Dupré curé de Québec les ay marié selon la forme de nostre mère Ste Église en présence des Srs Guillaume Roger premier huysier au conseil souverain et de Nicolas Gauverau, Pierre du Breuil lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse.

Jean Marsolet	Marie-Anne Boulduc
P. du breuil	N. Gauverau
J. B. Du Mosny	Louis Le Vasseur
Roger	François Dupré

*Acte de naissance de Anne Marsolet
(Québec, 10 juin 1653)*

La mesme année 1653, le 10^e de juin fut baptisée solennellement en cette paroisse Anne Marsolet par moy hier. La-

lement que dessus, fille de Sr Nicolas Marsolet, et de Marie Barbier; le parrain le Sieur Charles Le Gardeur de Tilly, la marraine dame Dupont.

Acte de naissance de Elisabeth Marsolet
(Québec, 26 septembre 1655)

L'an de grace, 1655, le 26 sept. nasquit un enfant femelle du mariage de Nicolas Marsolet et Marie Barbier qui fut le lendemain baptisée solennellement en cette paroisse par moy Hierosme Lalemant y faisant fonction de Curé, les parrains furent le Sr Louys Couillart L'Espine, et Michele Crevent, femme du Sr La Fontaine, chirurgien, le nom de Elisabeth luy fut donné.

Acte de sépulture de Marie Marsolet
(Québec, 27 février 1677)

Le vingt septième jour du mois de febvrier de l'an mil six cents soixante et dix sept Marie Marsolet, âgée de quinze ans ou environ, fille de Nicolas Marsolet et de Marie le Barbier, est décédée dans la communion de n^{re} mère la Ste Eglise, après s'être confessée et avoir reçu le très St viatique et l'Extrême onction, de laquelle le corps a esté inhumé le jour suivant dans le cimetièrre de cette paroisse.

H. De Bernières

Acte de prise de possession de la seigneurie de Bellechasse
par Nicolas Marsolet (6 octobre 1637)

Nous, Charles Huault de Montmagny, lieutenant pour le Roy à Québecq et en toutte l'ettendue du fleuve St-Laurent dit la Nouvelle-France, en vertu d'un mandement de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France du vingt-huitième mars mil six cent trente-sept de bornes et limittes d'une concession faite par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, au profit de Nicollas Marsollet, truchement des Français auprès des sauvages du lieu de la Nouvelle-France, d'un quart de lieue de terre d'estendue le long du fleuve St-Laurent, sur lieue et demie de proffondeur, nous

nous sommes transporté proche du ruisseau nommé le Ruisseau de belle chasse, assisté du sieur Bourdon, ingénieur et arpenteur du pais de la Nouvelle-France, du sr Jean Nicolle, de Pierre Le Roux, et de Nicolas Fauvel, tesmoins soub-signés, et là sommes descendus à terre du costé main gauche en montant le dit ruisseau de belle chasse et avons mis le d. Marsollet en possession réelle et actuelle d'un quart lieue de terre d'estendue le long du d. fleuve St-Laurent sur lieue et demye de proffondeur et avons borné du costé du sorouest du d. ruisseau de belle chasse et du costé du nord-est d'un érable au pied duquel nous nous sommes pareillement transportés et là avons fait enfouir une pierre avecq des briques et sur le d. arbre fait... une croix par le d. sieur Bourdon pour servir de... en présence des d. tesmoins le sixième jour d'octobre mil six cent trente-sept.

Acte de concession de l'arrière-fief des prairies Marsolet par l'abbé de la Madeleine à Nicolas Marsolet (5 avril 1644)

Nous Jacques de la Ferté, prestre indigne, abbé de Ste-Marie Magdelaine de Chateaudun, chantre et chanoine de la Ste Chapelle Royale de Paris Seigneur de Marencourt Beaumont, Deauville Champrolois et Mainville, en partye l'un des associés de la compagnie générale de la Nouvelle-France en Canada. A tous présent et avenir salut scavoir faisons que sur les témoignages et bons rapports qui nous ont été faits par les Révérends Pères Jésuittes qui résident et plantent la foi et le cristianisme dans la dite Nouvelle-France en Canada la probité de vie et moeurs et du zèle à la foy et religion chrétienne catholique apostolique et romaine de la personne de noble homme Nicolas Marsolet Sr de St. Aygnan l'un des premiers habitants du dit Canada et Nouvelle-France demeurant à Quebec et pour la bonne affection que nous lui portons, lui avons donné, concédé et fieffé et par ces présentes donnons, concédons et fieffons à perpétuité en tous droits et justice haute moyenne et basse pour luy ses hoirs et ayans cause la quantité en longueur d'une demy lieue de terre prairies et bois sur le bord du grand fleuve St-Laurent et deux lieues de long avançant dans les terres joignant d'un côté le ruisseau de l'Arbre à la Croix et de l'autre

côté montant vers les trois rivières avec usage de pesche dans le dit ruisseau sans y comprendre aucuns droits de propriété tout ce que dessus à nous appartenant et faisant partie de dix lieues de terre en largeur sur le bord du grand fleuve de St-Laurent et vingt lieues de longueur dans les terres selon la concession qui nous en a été faite par la ditte compagnie générale en l'année mil six cent trente et six le quinzième jour du mois de janvier à la charge et condition de tenir et retenir les dittes deux lieues de long sur demy lieue de largeur de terre, bois et prairies, circonstances et dépendances, en fief foy et hommage de nous et de nos successeurs à perpétuité selon l'usage et coutume de la prévôté et vicomté de Paris et de nous en rendre et à nos successeurs les dittes foy et hommage serville de Vassalité et autres droits seigneuriaux quand ils relèveront au lieu que nous désignerons cy-après proche de nos rivières de Batiscan ou autres lieux qu'il nous plaira. Lequel fief et concession portera le nom et titre de fief de Marsolet et pour la reconnaissance annuelle et perpétuelle des dits droits seigneuriaux, le dit P. Marsolet, ses hoirs, successeurs et ayans cause nous payeront de trois en trois ans aux premiers jours du mois de septembre une peau de castor du poids d'une livre et demy à commencer lorsqu'il y aura par luy ou ses ayans cause quelque habitation ou résident établis sur les lieux susdits et néanmoins nous fournira et délivrera adveu dès la présente année pour première reconnaissance d'hommage et de vassalité et afin que ces pntes puissent toujours et à perpétuité faire plaine foy et hommages, donnons en leur lieu et place force et vertu nous les avons signé de notre main et à iceluy fait apposer le seau de nos armes en cire rouge pendant d'un lac de soye violet et vert et contresigné par notre secrétaire le cinquième jour d'avril l'an de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil six cent quarante-quatre à quoy nous avons appelé pour témoins Mre Jean Granger, prestre docteur en droit canon et civil et chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame de Paris, Me. Louis René et Louis Jacquier, prêtre et chapelain perpétuel de la ditte Ste Chapelle, Mre Tranquille de la Ferté, maître conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France et de ses finances, de Mre Gilles du Fossé, controleur des finances de sa Majesté en la généralité de

Bourge, soussignez, Fait à Paris le jour et an que dessus. Signé de la Ferté, abbé de Ste Magdelaine, Granger St Johan chanoine et promoteur de l'Eglise de Paris avec chapelain perpétuel de la Ste Chapelle de Paris Jacquier chapelain perpétuel de la Ste Chapelle de Paris de la Ferté du Fossé. Le tout avec paraphe, et en plus par commandement de mon dit Seigneur Sion.

*Acte de foi et hommage de Nicolas Marsolet au R. P. Supérieur des Jésuites pour son arrière-fief des Prairies
Marsolet (7 janvier 1670)*

Aujourd'hui en la présence et compagnie de Pierre Duquet no^{re} Royal en la Nouvelle-France résident à Quebecq et des témoins enfin nommez, noble homme Nicolas Marsolet seigneur du fief Marsollet s'est transporté au Couvent des Révérends Pères Jésuites scis en la haucte ville de Quebecq et à la principale porte et entrée dud. lieu ou estant led. sieur Marsolet auroit sonné une petite clochette ou seroit survenu le frère Guillaume Lozier religieux de la Compagnie de Jésus portier dud. lieu auquel led. sieur Marsollet auroit demandé si le Révérend Père François Le Mercier supérieur des missions de lad. Compagnie de Jésus estoit aud. couvent ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vassaux a la foy hommage a quoy led. frère Lozier auroit répondu qu'il alloit présentement advertir led. Révérend Père lequel au mesme instant seroit comparu, et estant led. sieur Marsollet, sans espée ny esperons nud teste, un genouil en terre auroit dit aud. Révérend Père qu'il luy faisoit et portoit la foy et hommage qu'il est tenu de luy faire et porter à cause de sa terre et seigneurie de Marsollet relevante en plain fief, foy et hommage dud. Révérend Père. Lequel fief appartient aud. sieur Marsolet par tiltre de concession que luy en a donné led. Révérend Père le ving troisi^e jour de décembre dernier requérant led. Reverend Pere quil luy plaize de Recevoir à sad. foy et hommage à laquelle lesd. Rd. Père la receu et reçoit par ces pntes à la charge de bailler son adveu et denombrement suivant la coustume. Ce fut fait et passé à lad. principale porte et entrée dud. Couvent le septi^e jour de janvier Gby^c sepante en présence de Charles Terrier et Nicolas

Gauvereau tesmoins qui ont signé à ces présentes avecq led.
Révérénd Père led. sieur Marsolet et le no^{re}

François Le Mercier
Marsolet
Nicolas Gauvereau
Charles Terrier
Duquet not.

*Acte de concession de la seigneurie de Marsolet (Lotbinière)
par Jean Talon à Nicolas Marsolet (3 novembre 1672)*

Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et
privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvel-
le-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la
France Septentrionnale.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut:
Eçavoir faisons, quen vertu du pouvoir à nous donné
par Sa Majesté, nous avons accordé, donné et concédé, ac-
cordons, donnons et concedons au sieur Marsollet, habitant,
demye lieue de front sur une lieue et demye de profondeur, à
prendre sur le fleuve St-Laurens, depuis la rivière aux
jusques aux terres non concédées, tirant vers la
terre Ste. Foyx; pour jouir de la dite terre en fief et seigneu-
rie, luy, ses hoirs et ayans cause, à la charge de la foy et
hommage que le dit Marsolet, ses hoirs, et ayans cause, se-
ront tenus porter au chasteau de St. Louys de Quebec, duquel
il relevera aux droixts et redevances accoutumez, et au désir
de la Coutume de la prevosté et vicomé de Paris, qui sera
suivie à cet esgard par provision et en attendant quil en soit
ordonné par Sa Majesté, à la charge quil continuera de tenir
ou faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et quil stipu-
lera dans les contracts quil fera à ses tenanciers quilz seront
tenus de resider dans lan et tenir feu et lieu sur les conces-
sions quil leur accordera ou leur aura accordé, et qua faute
de ce faire il rentrera de plain droict en possession des dites
terres; que le dit sieur Marsollet conservera les bois de ches-
nes qui se trouveront sur la terre quil se sera reservée pour
faire son principal manoir, mesme quil fera la reserve des
dits chesnes dans lestendue des concessions particulieres fai-
tes et à faire à ses tenanciers qui seront propres à la cons-

truction des vaisseaux; pareillement, quil donnera incessamment avis au roy ou à la compagnie royalle des Indes-Occidentales des mines, minieres ou mineraux sy aucuns se trouvent dans lestendue du dit fief, à la charge de laisser les chemins ou passages necessaires; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des presentes dans un an du jour dicelles.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par nostre secretaire.

A Quebec ce trois novembre mil-six-cent-soixante-et-douze.

Talon
Varnier

Pièces notairées et autres relatives à la famille Marsolet

Prise de possession de la seigneurie de Bellechasse par Nicolas Marsolet, acte de Jean Guitet (6 octobre 1637).

Vente de René Maheu à Nicolas Marsolet d'une concession de terre à la côte Sainte-Geneviève, près Québec, acte de Martial Piraube, (20 novembre 1640).

Concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet d'un fief et seigneurie, acte de Henry Bancheron, (16 avril 1647).

Attestation de Nicolas Marsolet au sujet du décès de Charles Goiré, acte de Claude Lecoustre, (1er juillet 1647).

Concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet de 71 arpents de terre en la côte Sainte-Geneviève, joignant d'un côté Henry Pinguet et de l'autre Noël Pinguet, (29 mars 1649).

Concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, à Nicolas Marsolet de seize arpents de terre en superficie sur le bord de la rivière Saint-Charles, (10 février 1651).

Mariage de Mathieu Damours des Chauffours avec Marie Marsolet, fille de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et de Marie Le Barbier, acte de Roland Godet, (16 mars 1652).

Mariage de Jean Lemire et de Louise Marsolet, acte de Pierre Duquet, (19 juillet 1653).

Ratification par la Compagnie de la Nouvelle-France de la concession de terre faite le 10 février 1651 par M. d'Ailleboust à Nicolas Marsolet, (28 avril 1662).

Mariage de Michel Guyon de Rouvray et de Geneviève Marsolet, acte de Guillaume Audouart, (20 août 1662).

Mariage de François Guyon Després à Madeleine Marsolet, acte de Guillaume Audouart, (20 août 1662).

Vente par Nicolas Bonhomme à Nicolas Marsolet, acte de Pierre Duquet, (12 octobre 1664).

Vente de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier, sa femme, à Nos Seigneurs du Conseil Souverain d'une maison pour loger le maître des hautes oeuvres, acte de Michel Filion, (17 janvier 1665).

Don mutuel entre Nicolas Marsolet et Marie Le Barbier, sa femme, acte de Pierre Duquet, (20 avril 1665).

Acte de procuration de Marie Le Barbier à son mari, Nicolas Marsolet, acte de Pierre Duquet, (16 octobre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales pour 71 arpents de terre sise en la côte Sainte-Geneviève, (16 novembre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales pour 16 arpents de terre en superficie qu'il possède sur le bord de la rivière Saint-Charles, (16 novembre 1667).

Arrêt du Conseil Souverain dans une cause entre Nicolas Marsolet et Jean Bourdon au sujet d'une concession de terre faite au dit Marsolet, le 10 février 1661 par M. d'Ailleboust, (19 décembre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales au sujet d'un jugement du Conseil Souverain rendu en sa faveur le 19 décembre 1667, (12 janvier 1668).

Vente de Nicolas Marsolet à Mgr de Laval de certains terrains destinés aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, acte de Gilles Rageot, (21 avril 1668).

Création d'une rente par l'Hôtel-Dieu de Québec en faveur de Nicolas Marsolet, etc., acte de Gilles Rageot, (21 avril 1668).

Révocation par Nicolas Marsolet d'un acte de vente par lui consenti le 21 avril 1668 en faveur de Mgr de Laval, ac-

quéreur pour et au nom des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, acte de Gilles Rageot, (12 octobre 1668).

Vente de Nicolas Marsolet au sieur Le Wallon, acte de Pierre Duquet, (26 novembre 1669).

Acte de foi et hommage de Nicolas Marsolet aux RR. PP. Jésuites pour son arrière-fief, acte de Pierre Duquet, (7 janvier 1670).

Concession de Nicolas Marsolet à Michel Guyon du Rouvray, acte de Pierre Duquet, (17 janvier 1670).

Vente de Nicolas Marsolet au sieur Le Walon, acte de Pierre Duquet, (26 janvier 1670).

Concession de Nicolas Marsolet à Michel Guyon du Rouvray, acte de Pierre Duquet, (27 mai 1670).

Vente de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier, sa femme, au sieur Pelletier de la Prade de tous leurs droits dans un fief et seigneurie accordé au dit Marsolet, acte de Gilles Rageot, (23 octobre 1671).

Obligation de Nicolas Baudin, sieur Duclos Dubocq, à Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, acte de Gilles Rageot, (28 août 1672).

Vente de Raymond Pagé Querry à Nicolas Marsolet, acte de Gilles Rageot, (9 octobre 1672).

Quittance de Raymond Pagé Querry à Nicolas Marsolet, acte de Gilles Rageot, (22 octobre 1672).

Démission de Nicolas Marsolet en faveur de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Bellechasse, acte de Pierre Duquet, (15 novembre 1672).

Jugement du Conseil Souverain qui déboute Nicolas Marsolet de sa demande contre Catherine Leneuf, procuretrice de Pierre Denys de la Ronde, (20 février 1673).

Convention entre Nicolas Marsolet et Michel Pelletier de Laprade, acte de Gilles Rageot, (5 octobre 1674).

Quittance de Nicolas Marsolet à Louis Pinault, acte de Pierre Duquet, (10 août 1676).

Concession de Nicolas Marsolet à François Couillard, acte de Pierre Duquet (22 octobre 1676).

Quittance de Marie Le Barbier, veuve Nicolas Marsolet, à Guillaume Julien, acte de Gilles Rageot, (25 avril 1677).

Mariage de Jean Marsolet et de Marguerite Couture, acte de Pierre Duquet, (19 février 1680).

Vente de François Guyon Després à Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (15 juillet 1680).

Mariage de Denis Lemaistre, veuf de Aurore Dsjardins, à Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, acte de Gilles Rageot, (28 avril 1681).

Transaction entre François Guyon et Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (1er décembre 1681).

Vente de Jean Marsolet à Georges Haince, acte de Pierre Duquet, (28 mars 1683).

Procès criminel intenté à la demande de Anne Metru, femme de Jacques Samson, contre Marguerite Couture, épouse de Jean Marsolet, (1685).

Vente de François Guyon Després à Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (15 juin 1686).

Inventaire des biens de Jean Marsolet et Marguerite Couture, sa femme, acte de Gilles Rageot, (3 avril 1687).

Retrocession de René Baucher à Jean Marsolet, acte de Gilles Rageot, (21 mai 1687).

Vente de rente par Jean Marsolet à Charles Couture, acte de Gilles Rageot, (6 octobre 1687).

Quittance de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet à M. Gaultier de Comporté, acte de Gilles Rageot, (12 octobre 1687).

Bail à ferme de Louise Marsolet, veuve Jean Lemire, à Charles Ransin, acte de Gilles Rageot, (11 janvier 1688).

Procès entre Jean Marsolet et Yves Le Roy, (1694).

Vente de Jean Marsolet; Louise Marsolet, veuve de Jean Lemire; Geneviève Marsolet, femme du sieur Guyon de Rouvray; et Marie-Madeleine Marsolet, femme de François Guyon Després, à René (sic) de Catalogne, lieutenant réformé, de leurs droits en la seigneurie des Prairies Marsolet, etc., acte de François Genaple, (3 juin 1696).

Requête de Marie Marsolet, veuve Mathieu Damours, pour élection de tuteurs à ses mineurs, (27 septembre 1699).

Requête de Michel Guyon de Rouvray, veuf de Geneviève Marsolet, pour élection de tuteur à ses enfants mineurs, (1703).

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, pour régler un procès entre Jean Marsolet et Charles Couture, (30 octobre 1708).